

[Texte]

There is tremendous difficulty in their personal lives, and very often to the detriment of the child. The child then gets brought from place to place and sort of gets juggled around.

Ms Ludwar: Yes. There is no consistency.

Mr. de Jong: I think to leave that situation the way it is does more harm to the child than would introducing some of the changes.

You also mention the need for some basic standards. Can you sort of describe the standards you are finding now and what sort of standards you would like to see?

Ms Ludwar: In the province of Saskatchewan, we do have government regulations that have to be met, but we feel that a lot of those regulations are not enough—they are sort of bare minimums. For example, our present staff child ratios for a pre-schooler—who is anyone from 30 months to five years of age—are only 1:10. A lot of the centres try to operate at 1:6 and 1:7, but this means we have to charge a much higher fee. We feel that if perhaps the government could tighten those standards when they supply that extra money, the children's care will be a lot better in the long run.

Mr. de Jong: Do you believe, as we have heard earlier, the creation of minimal standards would create a situation whereby the state would be attempting to regiment children and put them in conflict with their parents and families, and their philosophies and values?

Ms Ludwar: No, I do not, especially if the standards are set in a such a way that you are looking at the child's development, and therefore setting the standards to cover all aspects of his development in a satisfactory way.

In terms of ratios, as I said, the more staff you have, the better quality you have. Those children are then getting one on one. If you set standards in terms of programming, then you are going to be providing for all the developmental needs of the child. If there is a minimum guideline, I do not see that it would hurt.

• 1135

Mr. de Jong: Good. Thank you.

The Chairman: Mr. Duguay.

Mr. Duguay: Well, Madam Chairperson, I wanted to raise some questions but first of all, I may not need to raise a few of them.

Have you done your own independent analysis of the financing proposed by the Canadian Day Care Advocacy Association? Or are you just taking their report and saying that it looks as though it is a good idea?

Ms Ludwar: In March, we had a large policy conference here in Saskatchewan and at the conference, we went over those reports as a group of concerned people. I think the

[Traduction]

Ces parents ont par ailleurs dans leur vie personnelle de graves difficultés, dont l'enfant très souvent fait les frais. Ce sont des enfants qui sont alors transbahutés et trimbalés, d'endroit en endroit.

Mme Ludwar: Oui, sans aucune continuité.

M. de Jong: Du point de vue de l'intérêt de l'enfant, je crois qu'il serait plus grave de ne rien faire que d'adopter certaines mesures.

Vous avez également parlé de la nécessité de définir certaines normes de référence. Pourriez-vous rapidement nous décrire la situation telle qu'elle est actuellement, et nous dire quelles seraient ces normes?

Mme Ludwar: Dans la province de Saskatchewan, les garderies sont réglementées, mais nous pensons que cette réglementation est insuffisante, et qu'elle ne représente que le strict minimum. Ainsi, le nombre d'enfants d'âge pré-scolaire—c'est-à-dire tout ce qui est âgé d'entre 30 mois et cinq ans—par adulte ne doit pas dépasser 10. Je sais que dans beaucoup de garderies on essaye de fonctionner à six ou sept enfants par puéricultrice; on est alors obligé d'augmenter les frais d'inscription. Si donc l'état revoit ces normes, lorsqu'il distribuera ses subventions, les garderies s'en trouveront à long terme nettement améliorées.

M. de Jong: Pensez-vous, comme nous l'avons entendu dire plus tôt, que l'adoption de normes minimales soit synonyme de mainmise sur l'éducation des enfants, et créatrice d'une situation de conflits entre ceux-ci et leurs familles, du point de vue des valeurs et des principes?

Mme Ludwar: Non, je ne le pense pas; et notamment si l'on sait tenir compte, dans la définition et l'application de ces normes, de tous les aspects du développement de l'enfant.

Pour ce qui est du rapport entre le nombre des puéricultrices et celui des enfants, il est évident que plus il y a de puéricultrices, meilleur est le service. À la limite il pourrait y avoir un adulte par enfant. Si vous voulez définir des programmes minimaux, et je ne vois pas en quoi cela pourrait nuire, vous allez évidemment tenir compte de tous les aspects possibles du développement de l'enfant, et de ses besoins.

M. de Jong: Très bien. Merci.

La présidente: M. Duguay.

M. Duguay: Eh bien, madame la présidente, je voulais moi aussi poser quelques questions, mais je n'aurai peut-être pas besoin de les poser toutes.

Avez-vous vous même pris la peine d'étudier les propositions de financement de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance? Ou vous êtes-vous contenté de lire leur rapport, et de conclure que l'idée paraissait bonne?

Mme Ludwar: Il y a eu au mois de mars, en Saskatchewan, une conférence très importante, où l'on a discuté des politiques possibles, et notamment des rapports qui pouvaient nous intéresser. Nous avons, en majorité, trouvé ce rapport très